

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (28) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, F. BRAILLARD, H. PREHER, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE; L. BRARD, E. FARHAT, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS (10) :

J. DUMAS mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ
S. COTTEREAU mandante a pour mandataire P. MIS
T. BAUDIN mandant a pour mandataire AF. BOURAT
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
A. LEBORGNE mandante a pour mandataire F. BRAUD
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MERY
G. MICHAUD mandant a pour mandataire C. PAILLER
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (1) :

P. MIS

Nom du secrétaire de séance : Corine FARINEAU

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Projet Numérique Éducatif – Avenant à la convention de partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale

Dans le cadre du Projet Numérique Éducatif, le Conseil Municipal avait délibéré le 23 juin 2016 sur le lancement d'une expérimentation pour les écoles élémentaire HERRIOT et maternelle SOUCHÉ et une convention avait été conclue avec l'Éducation Nationale pour l'obtention d'un financement concernant l'équipement (2 classes mobiles et tablettes, soit 8 000€) et les ressources pédagogiques (500€).

L'Éducation Nationale propose aujourd'hui un avenant à cette convention modifiant les modalités d'affectation de l'enveloppe financière dévolue aux achats de ressources pédagogiques.

Cette enveloppe versée initialement au collège Jean Macé sera gérée pour les écoles directement par le Rectorat.

* * * * *

CONSIDERANT le projet d'avenant proposé par l'Éducation Nationale modifiant la convention conclue le 20 septembre 2016,

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le Maire, ou son représentant à signer l'avenant à la convention de partenariat avec l'Éducation Nationale concernant le Projet Numérique Éducatif.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER